



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

COMMUNE DE VIRSON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/07/2024

Date affichage convocation : 04/07/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 9

Présents : Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mme FRANCHET Véronique, Mme GASPARD Annie, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PILLAUD Thierry

Absents excusés : Mr BERTAUX Yves, Mr COUSSOT François-Xavier, Mr FABROL Alain
a donné pouvoir à Mr MOREAU Richard, Mr LEBLANC Olivier, Mr PENON Vincent

Absent : Mr TREVIN Sébastien

Secrétaire de séance : Mme CARCAULT Colette

Secrétaire Auxiliaire : Mme BOULAN Aurélie

Ordre du Jour :

- 1- Restauration scolaire : tarif cantine année scolaire 2024-2025
- 2- Archives : restauration de registres- choix du prestataire et demande de subvention auprès du département
- 3- Environnement : Avis sur le projet de parc éolien de Puyvineux
- 4- Environnement : contrat avec une exploitation forestière pour enlèvement de charblis
- 5- Questions diverses

Mr PILLAUD demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du Jour :

1- Restauration scolaire : tarif cantine année scolaire 2024-2025 (annexe 1)

Mr le Maire informe le conseil que pour faire suite aux augmentations tarifaires des différents frais de restauration scolaire le tarif de la cantine pour l'année 2024-2025 doit être revu.

Il présente au conseil l'évolution des prix Restoria durant l'année scolaire 2023-2024

Tarifs enfants

	01/09/2023		01/03/2024		01/06/2024	
	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
Hors d'œuvre	0,257	0,271	0,251	0,265	0,252	0,266
Plat protidique	1,513	1,596	1,475	1,556	1,481	1,562
Garniture	0,718	0,757	0,700	0,739	0,703	0,742
fromage	0,230	0,243	0,224	0,236	0,225	0,237
dessert	0,321	0,339	0,313	0,330	0,314	0,331
Total	3,039	3,206	2,963	3,126	2,975	3,139

Tarif adulte

	01/09/2023		01/03/2024		01/06/2024	
	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
Hors d'œuvre	0,321	0,339	0,313	0,330	0,314	0,331
Plat protidique	2,183	2,303	2,128	2,245	2,137	2,255
Garniture	0,872	0,920	0,850	0,897	0,854	0,901
fromage	0,296	0,312	0,288	0,304	0,289	0,305
dessert	0,360	0,380	0,351	0,370	0,353	0,372
Total	4,032	4,254	3,930	4,146	3,947	4,164

Il présente également le prix de revient estimatif de la cantine pour l'année 2023-2024 (estimé à 7,50€). En effet, les factures n'étant pas encore toutes arrivées à la mairie, le prix de revient changera dans les prochains mois. Il rappelle que le prix de revient de la cantine pour l'année 2022-2023 était de 7,20€ par personne.

Mme ARNOULD demande s'il y a un labo dans la cantine.

Mr PILLAUD répond que non, car l'agent de restauration ne cuisine plus et ne transforme plus. L'agent remet les aliments à bonne température, coupe certains fruits en morceaux, enlève les os des pilons de poulets etc...

Au vu des diverses augmentations, il propose d'augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025.

Il rappelle les tarifs de la cantine 2023-2024

- repas enfant : 3,20 €

- repas agent communaux, AVS, AESH : 4 €
- repas adulte : 5,10 €

Il propose les tarifs suivants pour l'année 2024-2025

- repas enfant : 3,30€
- repas agent communaux, AVS, AESH : 4,10€
- repas adulte : 5,30€

Après avoir délibéré,

Votants : 9 Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Le conseil municipal fixe le prix des repas de cantine à compter du 1^{er} septembre 2024 à :

- repas enfant : 3,30€
- repas agent communaux, AVS, AESH, stagiaires : 4,10€
- repas adulte : 5,30€

2- Archives : restauration de registre-choix du prestataire et demande de subvention auprès du département

Mr le Maire informe le conseil que la mairie possède 3 registres à restaurer afin de garantir leur conservation. Il ajoute que la bonne conservation des registres fait partie des obligations de la mairie puisque cela fait partie du patrimoine de la commune.

Mr le Maire explique qu'il a fait appel à 3 entreprises de restauration et à envoyer les devis pour avis aux archives départementales. En effet, afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière des archives, les devis envoyés aux archives doivent avoir un avis conforme.

L'avis des archives étant revenu, Mr le Maire propose au conseil de choisir un des 3 candidats parmi les devis proposés.

Il explique que parmi les 3 devis, l'un d'eux est revenu avec un avis non conforme.

Il présente au conseil les deux autres devis :

- l'entreprise L'atelier du patrimoine : 1854,97€ TTC
- L'entreprise Reliure KAI-ZEN : 582,00€

Mr PILLAUD propose au conseil de choisir l'entreprise Reliure KAI-ZEN.

Mr LELEU demande à Mr PILLAUD le type de registres à restaurer et les dates. Mr PILLAUD répond que ce sont des registres de délibérations datés de 1937, de 1895 et de 1856. Mme ARNOULD demande si ces registres ne seraient pas mieux aux archives départementales. Mr PILLAUD répond que les archives ne reprennent plus beaucoup d'archives des communes. Il ajoute que c'est à la commune de conserver ses registres.

Mr PILLAUD explique au conseil les différentes étapes de cette restauration :

*Après restauration du corps d'ouvrage (étapes mentionnées dans le devis ci-dessous)
Le traitement consiste à confectionner une nouvelle reliure. Les feuillets volants qui n'ont pas lieu d'être dans le registre seront enlevés du registre et rendus à la commune.*

Dans le cas de ces ouvrages, il est préconisé de réaliser une reliure en pleine toile de couleur noire. L'apprêt actuelle sera déposée. La couverture ne maintient pas assez le corps. Ce remplacement permettra également d'éliminer les produits de dégradation présents. Les anciens cartons acides seront remplacés par des cartons neutres de conservation. La couture (ou agrafage) sera remplacée par une couture sur ruban (préconisé pour les registres ou pour celle des volumes de grand format et/ou n'ayant pas suffisamment de marges intérieures).

La placure : Collationnement du registre et débrochage du registre

Dépoussiérage pinceau à poils doux, nettoyage à sec avec une gomme caoutchouc naturel non abrasive
Restauration des dos de cahiers abimés ou avec excès de colle, par papier japon 9 gr/m2 et colle Méthycellulose + réparation des feuilles déchirées selon grammage,
Renforcement des feuilles fragilisées par rajout de colle Méthycellulose (s'il y en a) et décornage, Séchage des feuillets, mise à plat des feuillets entre 2 intissés, mise sous presse
Ajout de garde blanche 120 gr/m2 norme iso 9706.

La couture : Couture main 4 rubans coton 15 mm des cahiers avec fil lin blanc épaisseur selon registre

Le travail sur le corps d'ouvrage : Ajout de 2 tranchefiles et passure sur carton celloderme ph neutre (carton dur haute densité)

L'Apprêt et couverture : Collage de 2 lustrines (100% coton) dont une sur faux dos et cartons pour renforcement du dos, Couvrure pleine toile de couleur noire

Finissure : Ajout de 2 bandes de toile de coton désacidifiée adhésive colle aqueuse sans solvant pH: 7,0 à chaque mors intérieur pour renforcement

Pièce de titre de couleur à définir + dorure or, Contrôle qualité et transport aller-retour

Mr le Maire propose au conseil de lui montrer des registres reliés par cette société.

Mme ARNOULD demande si les registres sont consultables par le public. Mr PILLAUD répond que les registres de délibérations et d'arrêtés sont consultables par le public. Il ajoute que pour les registres les plus anciens et par mesure de conservations, ils doivent être manipulés avec précaution. Il ajoute que pour les registres d'état civil, cela dépend de l'âge du registre, du type d'acte car ils ne sont pas tous consultables par le public.

Mr le Maire propose donc au conseil de retenir la société RELIURE KAI-ZEN et propose de demander au département une aide financière pour la restauration des 3 registres.

Mr le Maire propose le tableau de financement suivant :

Organisme	Base subventionnable	Taux	Montant €	Dossier
Département	582€	50%	291€	Sollicité
Autofinancement	582€	50%	291€	
Total (TVA non applicable art. 293B du CGI)			582€	

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

- Accepte le devis de la société RELIURE KAI-ZEN
- Autorise Mr le maire à demander une subvention auprès du Département
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3- Environnement : Avis sur le projet de parc éolien de Puyvineux (Annexe 2)

Mr le maire explique au conseil qu'une enquête publique se déroule actuellement. Elle concerne le projet du parc éolien de Puyvineux. Il ajoute que le dossier est consultable à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5405>

Il explique que la commune est dans le rayon d'affichage de l'enquête et pour cela la commune doit donner un avis.

Après présentation du projet et de l'emplacement des éoliennes, Monsieur le Maire propose au conseil de donner un **avis défavorable** au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

- Le conseil donne un **avis défavorable** au projet

4- Environnement : contrat avec une exploitation forestière pour enlèvement de chablis

Mr le Maire informe le conseil que lors de la tempête de novembre 2023, des arbres sont tombés sur les parcelles A452, A454 et A455 appartenant à la commune.

Il est important que ces arbres soient retirés et coupés pour ceux qui sont dangereux. Il propose donc de passer un contrat avec la société MORIN et FILS afin que l'entreprise puisse enlever les arbres et les récupérer. Mr le Maire propose au conseil de passer un contrat d'achat et de revendre les arbres à la société pour un montant de 1620€

Il ajoute que les arbres récupérés sont principalement des peupliers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

- ACCEPTE le contrat d'achat avec la société MORIN et FILS
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5- Questions diverses

Réseau d'eau potable

Mr MOREAU explique que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la Grève sont terminés. Le dernier branchement en plomb a été remplacé.

Travaux aux Haies

Mr MOREAU explique au conseil que les travaux d'enfouissement sont terminés. Orange a trois mois pour passer les câbles dans les fourreaux. Dès que Orange sera intervenu les poteaux pourront être supprimés. Les candélabres vont bientôt être posés.

Travaux de voirie

Mr MOREAU informe le conseil que les travaux de voiries dans l'impasse des Sources sont finis. Une petite pente a été créée afin d'éviter l'accumulation d'eau sur la voie

Il ajoute que les travaux de voirie entre la grève et la Maison neuve ont commencé. Ils devraient durer une semaine.

Eau potable (Annexes 3 et 4)

Mr PILLAUD explique au conseil qu'une molécule avait été détectée dans l'eau il y a quelques mois. Cette molécule avait été classée comme dangereuse pour la santé humaine. Aujourd'hui, le résultat des études de l'ANSES montrent que ce n'est plus le cas.

Aménagement du Bourg (Annexe 5 et 6)

Mr PILLAUD informe le conseil qu'il a contacté le département afin de savoir à quel moment les travaux d'aménagement du bourg vont commencer. Le département a répondu que pour le moment la date des travaux n'est pas connue puisque le Département a des difficultés financières.

Fermeture de la mairie

Mr PILLAUD annonce au conseil que la mairie sera fermée le vendredi 12/07, il rappelle que la mairie est fermée les jeudis. Elle sera également fermée du 20/07 au 11/08/2024 inclus et le 15 et 16/08/2024.

Matinée vélo

Mme ARNOULD demande s'il était possible de refaire une matinée vélo comme l'année dernière et propose le dimanche 1^{er} septembre.

Mr PILLAUD répond que cela est possible et demande à Mme ARNOULD d'envoyer les flyers à la mairie pour information sur le site internet et intramuros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire,
Thierry PILLAUD

Numérotation des extraits de délibérations

- D2024_20 Restauration scolaire : tarif cantine année scolaire 2024-2025
- D2024_21 Archives : restauration de registres- choix du prestataire et demande de subvention auprès du département
- D2024_22 Environnement : Avis sur le projet de parc éolien de Puyvineux
- D2024_23 Environnement : contrat avec une exploitation forestière pour enlèvement de chablis

Affiché le 15/07/2024